

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Version 2.5

Date d'impression 09.09.2016

Date de révision 24.11.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ACIDE PHOSPHORIQUE 75%
 Nom de la substance : acide phosphorique
 No.-Index : 015-011-00-6
 No.-CAS : 7664-38-2
 No.-CE : 231-633-2
 Numéro d'enregistrement : 01-2119485924-24-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
 Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée
 Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
 Avenue du Progrès 90
 FR 69680 CHASSIEU
 Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
 Télifax : +33(0)4.72.79.53.74
 Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
 Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
 Disponible 7j/7 et 24h/24
 0800 07 42 28 appel depuis la France
 +33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
 (serveur ORFILA de l'INRS)
 Disponible 7j/7 et 24h/24

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Catégorie 1	---	H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	---	H314

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbol de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Corrosif (C)	R34

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Mention d'avertissement :	Danger	
Mentions de danger :	H290 H314	Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence		
Prévention :	P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention :	P301 + P330 + P331 P305 + P351 + P338 P390 P310 P303 + P361 + P353	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide phosphorique

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	Classification (67/548/CEE)

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**acide phosphorique**

No.-Index	: 015-011-00-6	>= 25 - < 85	Met. Corr.1	H290	Corrosif; C; R34
No.-CAS	: 7664-38-2		Skin Corr.1B	H314	
No.-CE	: 231-633-2				
Enregistrement	: 01-2119485924-24-xxxx				

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: effets corrosifs, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements	: Traiter de façon symptomatique. En cas d'irritation pulmonaire, traiter d'abord avec du dexamétasone en aérosol (atomiseur). Pas de données supplémentaires disponibles.
-------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions
---------------------	--

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

appropriés	locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion. Se décompose par chauffage. En cas d'incendie: Oxydes de phosphore, La formation de fumées caustiques est possible.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Conseils supplémentaires	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	: Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Méthodes de nettoyage - déversement mineur: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Information supplémentaire	: Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
- Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
- Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux acides. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier inoxydable; Polypropylène; polyéthylène; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Métaux
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable. Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Risque d'explosion.
- Classe de feu : incombustible
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter l'humidité. Le produit est hygroscopique. Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des bases. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
	Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)	

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

DNEL

Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 2,92 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 0,73 mg/m³**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

0,2 ppm, 1 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):

0,5 ppm, 2 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

2 mg/m³

Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

1 mg/m³

Indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils

: Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
 Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
 En cas d'exposition faible ou de courte durée utiliser un filtre respiratoire.
 Filtre combiné:B-P2

Protection des mains

Conseils

: La matière des gants doit être imperméable et résistante envers le produit / la préparation
 Le temps exact de la percée peut être connu par le producteur des gants et doit être respecté
 Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
 Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
 Les matières suivantes sont convenables:

Matériel

: caoutchouc butyle

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

délai de rupture	: >= 8 h
Épaisseur du gant	: 0,5 mm
Matériel	: Polyisoprène
délai de rupture	: >= 8 h
Épaisseur du gant	: 0,5 mm
Matériel	: Chlorure de polyvinyle
délai de rupture	: >= 8 h
Épaisseur du gant	: 0,5 mm
Matériel	: Caoutchouc nitrile
délai de rupture	: >= 8 h
Épaisseur du gant	: 0,35 mm
Matériel	: Caoutchouc fluoré
délai de rupture	: >= 8 h
Épaisseur du gant	: 0,4 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtement de protection résistant aux acides.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas d'infiltration dans les sols, prévenir les autorités.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: liquide
Couleur	: incolore à verdâtre
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: donnée non disponible

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

pH	: env. 1
Point/intervalle de fusion	: -11,8 °C solution 30%
	21,1 °C solution 85%
	-41,9 °C solution 50%
Point cristallisation	21 °C solution 85%
Point/intervalle d'ébullition	: 101,8 °C solution 30%
	158 °C solution 85%
	108 °C solution 50%
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Pression de vapeur	: 0,04 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,17 g/cm ³ (25 °C) solution 30%
	1,33 g/cm ³ (25 °C) solution 50%
	1,68 g/cm ³ (25 °C) solution 85%
Hydrosolubilité	: soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 2 - 32 mPa.s (20 °C)

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Explosibilité : Le produit n'est pas explosif

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2. Autres informations

Corrosion pour les métaux : Corrosif pour les métaux

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Réaction exothermique avec: Métaux alcalins

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à la lumière. Eviter les températures élevées.
Décomposition thermique : donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : alcalis, Métaux, Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Oxydes de phosphore, Phosphine

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Risque de lésions oculaires graves.

Composant: **acide phosphorique** **No.-CAS 7664-38-2**

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 2600 mg/kg (Rat, femelle) (OCDE ligne directrice 423)

Inhalation

donnée non disponible

Dermale

DL50 dermal : 2740 mg/kg (Lapin)

Irritation**Peau**

Résultat : effets corrosifs (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**Yeux**

Résultat : effets corrosifs (Lapin)

Sensibilisation

Résultat : Expérience chez l'homme non sensibilisant(e)

Effets CMR**Génotoxicité in vitro**

Résultat : négatif (Test de Ames; *Salmonella typhimurium*) (OCDE ligne directrice 471)

négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères) (OCDE ligne directrice 473)

Tératogénicité

NOAEL Teratog. : ≥ 410 mg/kg (Rat)
Il n'y a aucune preuve des effets sur la reproduction.

Toxicité pour la reproduction

NOAEL Mère : ≥ 500 mg/kg (Rat)
(Oral(e)) (OCDE ligne directrice 422)

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
	Toxicité aiguë	
	Poisson	
CL50	: 138 mg/l (<i>Gambusia affinis</i> ; 96 h)	
CL50	: 3 - 3,25 mg/l (<i>Lepomis macrochirus</i> (<i>Crapet arlequin</i>); 96 h)	

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

CE50 : > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h) (Immobilisation; OCDE Ligne directrice 202)

algue

NOEC : 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

CE50 : > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus; 72 h) (OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE50 : 270 mg/l (boues activées)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
Persistance et dégradabilité		
Persistance		
Résultat	: donnée non disponible	
Biodégradabilité		
Résultat	: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
Bioaccumulation		
Résultat	: Pas pertinent	

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
Mobilité		
	: donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

1805

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
 RID : ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION
 IMDG : PHOSPHORIC ACID SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 8
 (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 8; C1; 80; (E)

RID-Classe : 8
 (Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 8; C1; 80

IMDG-Classe : 8

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

(Étiquettes; No EMS)

8; F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III
 RID : III
 IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
 Dangereux pour l'environnement selon RID : non
 Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations : Restrictions professionnelles : Selon la directive 92/85/CEE concernant la sécurité et la santé des employées enceintes au travail et la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II : 1611 Stockage d'acide chlorhydrique à plus de 20% en poids d'acide, formique à plus de 50%, nitrique à plus de 20% mais à moins de 70% , phosphorique à plus de 10%, sulfurique à plus de 25%, anhydride phosphorique.

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III : NC Non classé

Composant:	acide phosphorique	No.-CAS 7664-38-2
------------	--------------------	-------------------

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles : Table : A; Listé

État actuel de notification**acide phosphorique:**

Source réglementaire

Notification

Numéro de notification

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

AICS	OUI	
DSL	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(1)-422
ISHL (JP)	OUI	(1)-422
TSCA	OUI	
EINECS	OUI	231-633-2
KECI (KR)	OUI	KE-27427
PICCS (PH)	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R34 Provoque des brûlures.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Autres informations : Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Eviter l'exposition - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle	3	NA	0, 1, 7, 9a, 9b, 13, 14, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 32, 34, 35, 37, 39	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15, 19, 22, 23	2, 3, 4, 6a, 6b, 6d	NA	ES1460
2	Utilisation professionnelle	22	NA	9a, 9b, 12, 14, 15, 31, 35, 37, 38	5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 15, 19, 25	8a, 8b, 8c, 8e	NA	ES1470
3	Utilisation privée	21	NA	12, 31, 35, 38, 39	NA	8a, 8b, 8e	NA	ES1513

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de produit chimique	<p>PC0: Autres produits:</p> <p>PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité</p> <p>PC7: Métaux et alliages de base</p> <p>PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants</p> <p>PC9b: Charges, mastics, plâtre à modeler</p> <p>PC13: Carburants</p> <p>PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie</p> <p>PC19: Intermédiaire</p> <p>PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</p> <p>PC21: Substances chimiques de laboratoire</p> <p>PC23: Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir</p> <p>PC24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage</p> <p>PC25: Fluides pour le travail des métaux</p> <p>PC26: Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication</p> <p>PC32: Préparations et composés à base de polymères</p> <p>PC34: Couleurs du textile, matériel d'équipement et d'imprégnation</p> <p>PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)</p> <p>PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau</p> <p>PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels</p>
Catégories de processus	<p>PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable</p> <p>PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée</p> <p>PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)</p> <p>PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition</p> <p>PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)</p> <p>PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles</p> <p>PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p> <p>PROC10: Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage</p> <p>PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation</p> <p>PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire</p> <p>PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p> <p>PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel</p> <p>PROC23: Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température</p>
Catégories de rejet dans l'environnement	<p>ERC2: Formulation de préparations</p> <p>ERC3: Formulations dans les matériaux</p> <p>ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p>

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

	ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères	
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée	
2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC3, ERC4, ERC6a, ERC6b, ERC6d		
Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le rejet d'acide est négligeable à cause de sa faible pression de vapeur
	Eau	La production d'acide peut potentiellement se trouver dans les émissions aquatiques et localement augmenter la concentration de phosphate et diminuer le pH de l'environnement aquatique, Le pH des effluents industriels est normalement mesuré fréquemment et peut être neutralisé facilement, Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., L'efficacité du procédé est maximisé de telle manière que l'émission dans les eaux usées soit minimale, En plus, la substance peut être précipitée dans les eaux usées en ajoutant des ions métalliques, Les eaux usées doivent être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et encore neutralisées si nécessaire
	Sol	Infiltration, neutralisation partielle, dispersion, dilution
	Sédiment	Il n'y aura pas d'absorption de matière particulaire ou de surfaces
Les technologies de contrôle et/ les procédures sont nécessaires pour minimiser les émissions et l'exposition résultant pendant les étapes de nettoyage et d'entretien L'acide ne doit pas se trouver dans les déchets solides ni atteindre l'air à cause de sa faible pression de vapeur et sa forte solubilité dans l'eau De part sa forte solubilité dans l'eau et sa faible pression de vapeur, l'acide se trouve principalement dans le sol et l'eau Ici, l'acide se dissocie progressivement en affectant le pH du milieu receveur Une bioaccumulation n'est pas à envisager. La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates.		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.	
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	L'acide va se dissocier et sera neutralisé avant l'arrivée dans la STEP
	Méthodes d'élimination	Le produit neutralisé peut être reversé conformément à la réglementation
2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14,		
R50092 / Version 2.5	19/30	FR

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**PROC15, PROC19, PROC22, PROC23**

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Concentration de substance dans le produit : 10% - 100%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	liquide, solide
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	8 heures / jour
	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Préparations liquides PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC9, PROC14, PROC15)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 97 %)(Préparations liquides PROC8b)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 50 %)(Préparations liquides PROC19)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 82 %)(Solide, faible empoussièvement PROC7)	
	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Solide, faible empoussièvement PROC22, PROC23)	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	<p>Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur</p> <p>L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles</p> <p>Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée</p> <p>S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.</p>	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	<p>porter des gants de protection chimique.</p> <p>porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.</p> <p>Porter des vêtements de protection résistants à l'acide.</p> <p>Porter des bottes de caoutchouc.</p> <p>Matériau : gants chloroprène ou équivalent</p> <p>Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives</p> <p>En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.</p>	
	<p>Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 75 %)(Préparations liquides PROC3, PROC4, PROC5, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15)</p>	
	<p>Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 80 %)(Préparations liquides PROC10)</p>	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

MEASE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	liquide, Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,04mg/m ³	0,04

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

PROC2	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,401mg/m ³	0,401
PROC3	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m ³	0,301
PROC4, PROC5, PROC9, PROC14, PROC15	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,501mg/m ³	0,501
PROC8b	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (97% d'efficacité), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,601mg/m ³	0,601
PROC10	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec équipement de protection respiratoire (80%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m ³	0,802
PROC13	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), avec EPR (75%)	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,802mg/m ³	0,802
PROC19	liquide, Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, Efficacité moyenne, Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,0054mg/m ³	0,0054
PROC1, PROC2	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,01mg/m ³	0,01
PROC3, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m ³	0,1
PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC19	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,5
PROC7	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,18mg/m ³	0,18

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

	aspiration localisée, 82% d'efficacité, sans protection respiratoire			
PROC22	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), Pas de protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,7mg/m ³	0,7
PROC23	Solide, faible empoussièrement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,2mg/m ³	0,2

Les expositions orales n'ont pas été évaluées car ce n'est pas une voie d'exposition prévisible au vu des usages prescrits. L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Stocker dans une zone fraîche, sèche, propre et bien ventilée à l'écart de produits alcalins et de métaux
Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

Ne pas stocker sous la lumière directe du soleil

Ne pas entasser les containers

Ne pas stocker à des températures proches du point de congélation.

Matériaux compatibles : acier inoxydable 316-L, Polyéthylène haute densité, verre

Utiliser des systèmes clos ou couvrir les contenants ouverts (ex : écrans)

Transport par tuyaux, remplissage/vidange technique des barils avec des systèmes automatisés (pompes à succion etc.)

Utilisation de pinces et de bras de saisie avec de longues poignées pour une utilisation manuelle afin d'éviter le contact direct et l'exposition aux éclaboussures (ne pas travailler au dessus de la tête d'un autre)

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation professionnelle**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC9b: Charges, mastics, plâtre, pâte à modeler PC12: Engrais PC14: Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15: Produits de traitement de surfaces non métalliques PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux
Catégories de processus	PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC25: Autres opérations de travail à chaud avec des métaux
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjungants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8e

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Air	Le rejet d'acide est négligeable à cause de sa faible pression de vapeur
	Eau	La production d'acide peut potentiellement se trouver dans les émissions aquatiques et localement augmenter la concentration de phosphate et diminuer le pH de l'environnement aquatique, Le pH des effluents industriels est normalement mesuré fréquemment et peut être neutralisé facilement, Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les décharges doivent être effectuées pour que les

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

		<p>variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les eaux usées doivent être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et encore neutralisées si nécessaire, Des règles différentes s'appliquent aux utilisateurs professionnels en ce qui concerne le contrôle de leurs effluents, Il est nécessaire que le débit de rejet dans les eaux usées municipales ou dans l'eau de surface ne cause pas de variation significative de pH, L'efficacité du procédé est maximisé de telle manière que l'émission dans les eaux usées soit minimale, En plus, la substance peut être précipitée dans les eaux usées en ajoutant des ions métalliques</p>
	Sol	<p>Infiltration, neutralisation partielle, dispersion, dilution, Pour les rejets dans le sol lors d'utilisations de fertilisateurs, le pH sera naturellement neutralisé par le support avant d'atteindre les eaux souterraines</p>
	Sédiment	<p>Il n'y aura pas d'absorption de matière particulaire ou de surfaces</p>
<p>Les technologies de contrôle et/ les procédures sont nécessaires pour minimiser les émissions et l'exposition résultant pendant les étapes de nettoyage et d'entretien</p> <p>L'acide ne doit pas se trouver dans les déchets solides ni atteindre l'air à cause de sa faible pression de vapeur et sa forte solubilité dans l'eau</p> <p>De part sa forte solubilité dans l'eau et sa faible pression de vapeur, l'acide se trouve principalement dans le sol et l'eau</p> <p>Ici, l'acide se dissocie progressivement en affectant le pH du milieu receveur</p> <p>Une bioaccumulation n'est pas à envisager.</p> <p>La directive 96/64/EC concernant la prévention et les contrôles intégrés de la pollution et les réglementations nationales concernant les phosphates dans les eaux usées industrielles doivent être suivies pour minimiser le risque d'eutrophisation dû aux rejets de phosphates.</p>		
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées		<p>Le pH des eaux usées rejetées par les sites de production doit être compris entre 6 et 9.</p>
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	<p>L'acide va se dissocier et sera neutralisé avant l'arrivée dans la STEP</p>
	Méthodes d'élimination	<p>Le produit neutralisé peut être reversé conformément à la réglementation, Les résidus de containers ou les containers usés doivent être éliminés conformément aux exigences locales</p>
<p>2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC25</p>		
Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre des concentrations au-delà de 25%
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	<p>Cette substance est utilisée pendant la phase de production de différents produits de nettoyage, même si la quantité dans le produit final est limitée à cause de sa réactivité, La quantité utilisée par travailleur diffère d'une activité à l'autre</p>	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour(Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9,

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

		PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	> 4 heures / jour(Application d'engrais, Applications en construction et dans le bâtiment, Nettoyant pour surface PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	80 Fois par jour(nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Durée d'exposition	0,1 min(nettoyage, Vaporisation PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Fréquence d'utilisation	8 Fois par jour(nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
	Durée d'exposition	60 min(nettoyage, Balai PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC25)
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur		Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 90 %)(Solide, faible empoussièvement PROC25)
		Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV). (Efficacité: 50 %)(Préparations liquides PROC5)
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions		Parce que la substance est corrosive, les mesures de gestion des risques pour l'homme doivent se focaliser sur la prévention du contact direct avec la substance Les travailleurs dans la zone/procédé identifié à risque doivent être formés pour a) éviter de travailler sans protection respiratoire et b) comprendre les propriétés corrosives et principalement les effets respiratoires par inhalation et c) suivre les procédures de sécurité enseignées par l'employeur L'employeur doit également s'assurer que les EPI nécessaires sont disponibles Les mesures de contrôle effectives sont en place pour prévenir d'une exposition cutanée S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé		porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166. Porter des vêtements de protection résistants à l'acide. Porter des bottes de caoutchouc. porter des gants de protection chimique. Matériau : gants chloroprène ou équivalent Les vêtements de protection et les gants sont obligatoires lors de la manipulation de substances corrosives En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
		Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(Préparations liquides PROC5)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Travailleurs

MEASE

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC8a, PROC8b,	Solide, faible empoussièvement.,	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,5mg/m ³	0,5

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.			
PROC11	Solide, faible empoussièvement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, 72% d'efficacité, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,275mg/m ³	0,275
PROC15	Solide, faible empoussièvement., Concentration >25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,1mg/m ³	0,1
PROC25	Solide, faible empoussièvement., Concentration >25%, avec ventilation avec aspiration localisée, (efficacité 90%), sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,4mg/m ³	0,4
PROC5	Liquide peu volatil, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, avec ventilation avec aspiration localisée, Efficacité moyenne, avec équipement de protection respiratoire (90%), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,541mg/m ³	0,541
PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC19	Liquide peu volatil, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,03mg/m ³	0,03
PROC11	Liquide peu volatil, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, Avec masque respiratoire APF 20, (95% d'efficacité), Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,301mg/m ³	0,301
PROC15	Liquide peu volatil, Concentratie van de stof in het product: 5% - 25%, sans ventilation avec aspiration localisée, sans protection respiratoire, Utilisation à l'intérieur.	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,006mg/m ³	0,006

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Les expositions orales n'ont pas été évaluées car ce n'est pas une voie d'exposition prévisible au vu des usages prescrits. L'exposition cutanée est limitée à cause de la propriété corrosive de la substance. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Une ventilation avec aspiration localisée n'est pas nécessaire mais une bonne pratique de travail.

Stocker dans une zone fraîche, sèche, propre et bien ventilée à l'écart de produits alcalins et de métaux

Etant donné que les systèmes automatisés, clos et que les ventilations avec aspiration localisée sont moins facile à mettre en place pour l'utilisation professionnelle, des mesures liées au produit doivent être prises (par exemple faible concentration) ainsi que des bonnes pratiques qui évitent le contact direct avec la peau ou les yeux; il est important d'éviter la formation d'aérosols et d'éclaboussures et d'associer à ces mesures un équipement de protection individuel

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation privée**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC12: Engrais PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC38: Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjungants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Activité	Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8e

Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Il n'y a pas de mesure de gestion du risque spécifique liée à l'environnement.	
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Station municipale de traitement des eaux usées
	Type de Station de Traitement des Eaux Usées	Chimique/biologique
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Les batteries doivent-être recyclée autant que possible (ex : envoi dans un centre de recyclage des déchets).
	Méthodes d'élimination	Les matériaux d'emballage contaminés contiendront des quantités de substance négligeables, Ce sera éliminé comme déchet domestique/municipal, La substance ne doit pas causer un effet significatif sur le pH de l'environnement quand il est incinéré ou jeté en décharge

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC12, PC31, PC35, PC38, PC39

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide, liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	0,110 kg

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

	La substance est utilisée comme électrolyte dans les batteries, De plus, les quantités de produit utilisé dans ces mélanges vont réagir avec d'autres ingrédients dans des réactions acido-basiques et ainsi seulement des résidus de la substance vont rester tel quel dans le produit final	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	1 Fois par jour
	Fréquence d'utilisation	20 minutes/événement
	Fréquence d'utilisation	360 jours/ an
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	<p>Il est nécessaire d'utiliser un étiquetage de l'emballage résistant pour éviter son auto-détérioration et la perte de l'intégrité de l'étiquette pendant une utilisation normale et le stockage du produit. Le manque de qualité de l'emballage provoque la perte physique de l'information sur les dangers et les instructions d'utilisation.</p> <p>Il est nécessaire que les instructions d'utilisation et les informations sur le produit soient fournies au consommateur. Ceci peut efficacement réduire le risque de mauvaise utilisation.</p> <p>Il est conseillé de ne libérer que dans de faibles quantités.</p> <p>Il est exigé que les produits chimiques domestiques, contenant de l'acide à plus de 10%, qui pourraient être accessible aux enfants, soient fourni avec bouchon de protection enfant et un avertissement de danger</p> <p>Se rincer et sécher les mains après usage</p> <p>Ne pas appliquer le produit dans les ouvertures ou fentes de ventilation.</p> <p>Ventiler la pièce après utilisation</p> <p>Se laver les mains soigneusement après manipulation.</p> <p>Conserver hors de la portée des enfants.</p> <p>Éviter le contact avec les yeux.</p> <p>En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau</p> <p>Porter des gants appropriés.</p> <p>utiliser une protection oculaire adaptée.</p> <p>Si les éclaboussures risquent de se produire :</p> <p>Porter des manches longues</p>	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Utilisations des consommateurs liées aux produits déjà dilués qui vont ensuite être neutralisés rapidement dans les égouts, bien avant d'arriver à la STEP ou l'eau de surface. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Consommateurs

ConsExpo
Modèle POEM de UK

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
Pertinent pour tous les PC	Epandage d'engrais, (solution à max.10%)	Exposition du consommateur par inhalation	0,01mg/m ³	0,014

ACIDE PHOSPHORIQUE 75%

Pertinent pour tous les PC	Bain nettoyant (acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,0687mg/m ³	0,094
Pertinent pour tous les PC	Nettoyant pour toilettes (javellisant/acide), (15%p/p)	Exposition du consommateur par inhalation	0,085mg/m ³	0,116

Puisque les batteries sont des articles scellés et qu'un rejet direct de la substance associée à leur maintenance n'est pas supposé se produire; l'exposition à/l'émission de la substance dans ces étapes du cycle de vie devraient être négligeables et pour cette raison une évaluation de l'exposition n'est pas nécessaire. Même si une exposition accidentelle à la substance en concentration supérieure à 10% est normalement exclue d'une évaluation de sécurité chimique Européenne et une exposition accidentelle n'est pas considérée dans l'évaluation présente, plusieurs mesures de gestion du risque pour les consommateurs ont été incluses dans le dossier. Il n'y a pas de rejet environnemental puisque les batteries sont scellées et ont une longue durée de vie. L'exposition indirecte des hommes par l'intermédiaire de l'environnement n'est pas pertinente pour cette substance.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Le guide est basé sur les conditions opératoires prévues qui ne sont peut être pas applicables sur tous les sites. Lorsque d'autres Mesures de Gestion des Risques / Conditions Opératoires sont mises en place, alors les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.
Pour le scaling, voir : <http://www.rivm.nl/en/healthanddisease/productsafety/ConsExpo.jsp>